

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité d'Entreprise,  
Madame, Messieurs les Représentants Syndicaux auprès du C.E  
Madame, Messieurs les Délégués Syndicaux Centraux

**Ordre du jour**  
**Réunion du Comité d'Entreprise**  
**Du 22 février 2018**  
**A partir de 9h**  
**Salle de Formation - 44 Rue de Rémusat**

**I. Approbation des PV**

1. PV du CE du 30 janvier 2018

**II. Information / Consultation.**

1. Information sur l'évolution de la fiche métier : Chargé de Recouvrement Contentieux

**III. Questions des élus**

1. CSL : Vote
2. Peut-on nous assurer que les montants crédités sur la carte SODEXO, non utilisés à fin février N+1, seront reversés au CE comme pour les tickets restaurant papiers ?  
Peut-on utiliser la carte SODEXO pendant les congés ?
3. Suite au mail reçu en date du 30 janvier 2018, comment s'articulent le « Code vestimentaire » du Groupe Crédit du Nord et le Règlement Intérieur de la Banque Courtois ?
4. Arrêt de l'utilisation des identifiants personnels et privés des salariés (Amélie, Impôts ou Poste) aux fins d'inscription et levée de gages sur les véhicules des clients de la banque.
5. Vote sur l'ajout des précisions ci-après à l'expertise de « la gestion des activités du Comité d'Entreprise » votée lors du CE de janvier 2018 :
  - Participation d'un représentant de chaque Organisation Syndicale aux rendez-vous de travail programmés par le Bureau du CE avec l'expert ;
  - Restitution sous forme d'un rapport détaillé et d'une intervention de l'expert en Comité d'Entreprise.

**IV. Points divers**